



Putting Education to Work!

MÉMOIRE AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Recommandations pour la création dans le budget de 2015 d'un
crédit d'impôt fédéral à l'embauche d'étudiants en programme
coopératif

*Préparé par Gaby
St-Pierre*

*pour l'Association
canadienne de
l'enseignement
coopératif (ACDEC)*

Résumé

Le problème de pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui se dessine, de faible productivité du travail et du chômage des jeunes menace la croissance économique canadienne. L'enseignement coopératif (« programmes coopératifs » ou « alternance travail-études ») permet aux étudiants d'utiliser leurs compétences et leurs connaissances universitaires dans un environnement pratique tout en gagnant de l'argent pour financer leurs études en alternant les semestres de travail et d'études pendant leurs études postsecondaires. De plus, les employeurs bénéficient à coût raisonnable des talents de jeunes enthousiastes et novateurs. L'alternance travail-études prépare la prochaine génération de jeunes travailleurs très compétents et instruits à aider le Canada à améliorer la productivité et l'innovation pour son économie.

Une infrastructure nationale est déjà bien établie pour les étudiants et les employeurs, avec des programmes d'enseignement coopératif proposés par plus de 100 collèges et universités, et on estime à plus de 80 000 le nombre d'étudiants inscrits à ces programmes chaque année. Le Canada est un des chefs de file mondiaux en matière d'enseignement coopératif, avec des programmes de réputation internationale, comme celui de l'Université de Waterloo, qui est actuellement le plus grand du monde. Malheureusement, malgré cela, on continue de sous-utiliser les programmes coopératifs au Canada. En fait, nombre d'employeurs, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), continuent de trouver restrictif le coût de l'embauche d'étudiants en programme coopératif, même s'il existe des crédits d'impôt à cette embauche ou des programmes de subventions mis en place dans six provinces canadiennes (Ontario, Québec, Manitoba, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador) afin d'augmenter le nombre de stages coopératifs. À l'heure actuelle, il n'existe aucune initiative fédérale de ce type.

L'Association canadienne de l'enseignement coopératif (ACDEC) recommande au gouvernement fédéral de créer un crédit d'impôt à l'embauche d'étudiants en programme coopératif. Une telle mesure aiderait les employeurs dans tout le Canada à réduire et à compenser le coût de ces embauches en leur permettant de récupérer une partie du salaire des étudiants. De plus, ce crédit d'impôt encouragerait les employeurs dans les provinces qui ont déjà des crédits d'impôt à embaucher encore plus d'étudiants en programme coopératif parce que le coût de leur embauche serait sensiblement réduit. Globalement, ce crédit d'impôt aiderait les employeurs à embaucher des étudiants en programme coopératif, ce qu'ils n'auraient peut-être pas les moyens de faire autrement, leur permettrait de créer des emplois et d'offrir des formations, ce qui aiderait à atténuer l'impact du problème de chômage des jeunes et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Il présenterait aussi un autre avantage : encourager les employeurs à participer activement à la formation de nos jeunes en étant en relation directe avec les établissements postsecondaires canadiens. Enfin, ce crédit d'impôt contribuerait à la constitution d'une main-d'œuvre canadienne plus qualifiée et productive et plus solide.

Le montant du crédit d'impôt et le coût du programme dépendront du modèle approuvé par le gouvernement fédéral. Cependant, l'ACDEC recommande un crédit d'impôt de 3 000 \$ par étudiant en programme coopératif embauché par un employeur du secteur privé au Canada. En partant d'un taux de participation hypothétique de 50 % de la part des employeurs, un crédit d'impôt à l'embauche d'étudiants en programme coopératif d'un montant maximal de 3 000 \$ coûterait environ 79 millions de dollars par an.

Le crédit d'impôt à l'embauche d'étudiants en programme coopératif

Recommandations

On ne cesse de répéter aux jeunes que pour trouver un emploi décent, bien rémunéré, et vivre confortablement, il faut faire des études supérieures, c'est-à-dire s'inscrire à l'université ou au collège. Malheureusement, la situation n'est plus aussi simple pour les jeunes Canadiens. Aujourd'hui, ils ont du mal à trouver un emploi décent pendant leurs études et, surtout, à trouver un emploi stable, bien rémunéré et en rapport avec leurs études après qu'ils se sont démenés pour décrocher un diplôme dans ces établissements d'enseignement supérieur. Qui plus est, les employeurs du secteur privé, comme les petites et moyennes entreprises (PME), n'ont pas toujours les moyens d'embaucher ou de former de nouveaux employés, comme les étudiants en programme coopératif.

Comme solution à ces problèmes économiques, le gouvernement peut aider les jeunes Canadiens aussi bien que les PME en créant une incitation à l'embauche d'étudiants en programme coopératif sous forme de crédit d'impôt. Un crédit d'impôt fédéral à l'embauche d'étudiants en programme coopératif voudrait dire que les entreprises peuvent récupérer un certain montant de l'argent dépensé en salaire de l'étudiant embauché et soulagerait donc une part importante de leur fardeau financier. Cela permettrait aux entreprises canadiennes de créer des emplois pour des étudiants en programme coopératif et d'embaucher des étudiants qu'ils n'auraient pas peut-être eu les moyens d'embaucher autrement. De plus, cette incitation aiderait à financer la formation de ces étudiants et contribuerait aussi à atténuer le problème de chômage des jeunes.

Il est, par conséquent, recommandé que le gouvernement fédéral envisage les stratégies suivantes pour le budget de 2015 :

- Mettre en place un programme de crédit d'impôt pour les employeurs du secteur privé canadien, comme les PME, qui embauchent des étudiants en programme coopératif inscrits dans les universités et des collèges au Canada;
- S'inspirer pour le nouveau crédit d'impôt du programme de crédit d'impôt pour l'éducation coopérative de l'Ontario et accorder un crédit d'impôt d'un montant de 3 000 \$ aux employeurs du secteur privé, y compris les PME, qui embauchent des étudiants en programme coopératif;
- Promouvoir un crédit d'impôt fédéral comme crédit additionnel s'ajoutant aux incitations existantes à l'embauche d'étudiants en programme coopératif offertes dans certaines provinces du Canada.

Analyse du modèle de crédit d'impôt à l'embauche d'étudiants en programme coopératif

Le coût du programme dépendra au fond du modèle retenu et de ce que le gouvernement pense être le meilleur moyen de créer une croissance économique durable et d'arriver à l'investissement le plus rentable. Il existe déjà un cadre de crédit d'impôt pour l'éducation coopérative en l'Ontario et il pourrait servir de modèle pour un crédit d'impôt fédéral à

l'embauche d'étudiants en programme coopératif appliqué dans toutes les provinces du Canada, qu'elles aient déjà ou pas de crédits d'impôt ou de programmes de subventions en place. Le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative (CIEC) de l'Ontario a été créé en 1996 avec, à l'époque, un crédit maximal de 1 000 \$ par stage coop admissible, mais après révision en mars 2009, le remboursement maximal a triplé pour atteindre 3 000 \$ par stage. Le CIEC est un crédit d'impôt remboursable offert aux entreprises ontariennes qui embauchent des étudiants de programmes coopératifs universitaires et collégiaux. Les sociétés peuvent récupérer 25 % et les PME 30 % des dépenses admissibles pour un étudiant en stage de travail admissible (Agence du revenu du Canada, 2013), à concurrence de 3 000 \$. Depuis cette augmentation, le programme de crédit d'impôt connaît un vif succès : l'Agence du revenu du Canada (ARC) en a calculé le coût sur quatre ans : il est passé de 17 039 000 \$ en 2009 à environ 38 938 000 \$ en 2012. En 2012, le programme a permis à quelque 2 320 sociétés de bénéficier de déductions pour avoir embauché environ 16 710 étudiants en programme coopératif admissibles aux termes du CIEC, tandis que trois ans plus tôt, à la revalorisation du crédit, 1 730 sociétés avaient embauché 9 360 étudiants en programme coopératif en vertu du CIEC.

Ces résultats montrent que les employeurs sont chaque année plus nombreux à réclamer le CIEC et que plus d'étudiants en programme coopératif sont admissibles au CIEC en Ontario. Par conséquent, élargir l'actuel cadre du CIEC ontarien à un programme incitatif national aiderait à créer une main-d'œuvre diverse et équilibrée et à résorber le chômage des jeunes, de même qu'à innover sur le plan économique.

Le rendement de l'investissement dans l'alternance travail-études

Le crédit d'impôt fédéral à l'embauche d'étudiants en programme coopératif aiderait à encourager la croissance et un rendement pour toutes les entreprises du secteur privé, en particulier les PME, dans tout le pays, qui souhaitent embaucher des étudiants en programme coopératif à un coût abordable. Il aiderait aussi à rendre toutes les provinces canadiennes compétitives face à celles qui ont déjà ce type de crédit d'impôt ou de programme de subventions, comme l'Ontario, le Québec, le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Ce crédit d'impôt fédéral pourrait servir à encourager les employeurs du secteur privé à embaucher des étudiants dans des provinces comme la Colombie-Britannique, qui est troisième au classement de l'enseignement coopératif au Canada, derrière l'Ontario et le Québec. Les programmes coopératifs aident tout particulièrement les PME canadiennes à attirer et à retenir les meilleurs étudiants et les plus brillants de tout le pays et à éviter la « fuite des cerveaux » de provinces qui n'ont pas de crédit d'impôt vers des provinces concurrentes.

Un crédit d'impôt fédéral profiterait aux employeurs comme aux étudiants en programme coopératif dans tout le Canada. Il peut être difficile de quantifier toute la gamme d'avantages fournis par les programmes coopératifs, mais on peut évaluer le rendement de l'investissement en s'intéressant aux employeurs qui ont embauché des étudiants en programme coopératif. En 2012, on comptait environ 72 000 stages coop au Canada et les étudiants gagnaient en moyenne 10 000 \$ par stage; cela représente un investissement de plus de 100 millions de dollars dans les salaires des étudiants stagiaires. En outre, une étude de l'International Handbook of Co-operative Education révèle que plus de 95 % des employeurs estiment que leur étudiant coop ajoute une

valeur à leur organisation et 77 % que la valeur ajoutée est supérieure au coût de l'emploi (Weisz et Chapman, 2004). Bien que ces chiffres ne représentent que les retombées économiques à court terme pour les employeurs, ils aident à remettre en perspective la valeur des programmes coopératifs dans l'économie canadienne et montrent le potentiel de rendements plus importants, comme de réduire le chômage des jeunes et d'améliorer l'économie, par un crédit d'impôt à l'embauche d'étudiants en programme coopératif. En définitive, les objectifs à long terme d'un crédit d'impôt de ce type seraient d'améliorer la productivité de la main-d'œuvre canadienne, d'apporter des innovations, à travers une main-d'œuvre jeune et nouvelle, et par conséquent, de renforcer sa compétitivité internationale.

Aider l'éducation, la formation et la compétitivité des entreprises canadiennes

L'enseignement coopératif est mutuellement bénéfique pour les étudiants du postsecondaire, les employeurs, les établissements d'enseignement et globalement les provinces. Les étudiants ont la possibilité d'utiliser leurs compétences et leurs connaissances universitaires dans un environnement pratique tout en gagnant de l'argent pour financer leurs études. De plus, les employeurs bénéficient à coût raisonnable des talents de jeunes enthousiastes et novateurs. Un cycle continu de transfert de connaissances entre les étudiants et les employeurs aide également les établissements postsecondaires à adapter à mesure leurs programmes d'études aux priorités. Les provinces gagnent globalement à avoir la prochaine génération de jeunes travailleurs hautement qualifiés et instruits pour aider à relever les défis des ressources humaines et à réaliser le plein potentiel de l'économie du savoir qui se dessine.

Malheureusement, les programmes coopératifs sont sous-utilisés, car beaucoup d'employeurs du secteur privé, en particulier les PME, trouvent restrictif le coût de l'embauche d'un étudiant en programme coopératif. Le ralentissement économique freine la création d'emplois, ce qui accentue encore le problème et réduit le nombre de stages coop de qualité offerts aux étudiants canadiens. Les PME canadiennes, en particulier dans les provinces qui n'offrent pas d'incitations à l'embauche d'étudiants en programme coopératif, sont confrontées à de plus grandes difficultés en ces temps où les ressources humaines font l'objet d'une concurrence intense.

À n'en pas douter, les PME manquent de ressources financières pour attirer des employés talentueux et expérimentés. Elles embauchent souvent des travailleurs sous-qualifiés et fournissent au besoin une formation en cours d'emploi, ce qui leur vaut le titre de « lieu de formation du Canada » (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2009). Cet investissement dans la formation de travailleurs jeunes et inexpérimentés est souvent perdu quand de grandes sociétés viennent ensuite « débaucher » ces employés. Les PME savent qu'elles doivent former pour faire tourner et croître leur entreprise, mais elles supportent souvent une part démesurée du coût, alors que c'est la société toute entière qui récolte les fruits d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et instruite. Il ressort d'une enquête de 2013 réalisée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) que la moitié des PME sont favorables à la mise en place d'un crédit d'impôt fédéral pour les employeurs qui embauchent un étudiant inscrit à un programme d'enseignement coopératif. Les PME font partie intégrante de l'économie canadienne, elles représentent même la moitié de l'économie canadienne, et le gouvernement doit encourager leur croissance afin de créer des emplois et d'ouvrir aux Canadiens de nouvelles possibilités.

Soutenir l'enseignement coopératif en offrant aux PME et à tous les employeurs du secteur privé canadien un crédit d'impôt afin d'aider à compenser le coût de l'embauche et de la formation récompenserait les PME de leurs contributions tout en abaissant les obstacles à l'emploi coopératif. Cela permettrait aux entreprises canadiennes d'embaucher les étudiants en programme coopératif qu'elles n'auraient peut-être pas les moyens d'embaucher autrement, leur permettrait de créer des emplois et d'offrir des formations pour aider à atténuer l'impact du problème de pénurie de main-d'œuvre qualifiée